



**ALLOCUTION**

**DE**

**SON EXCELLENCE MADAME JULIA DOLLY JOINER**

**COMMISSAIRE AUX AFFAIRES POLITIQUES  
DE L'UNION AFRICAINE**

**A**

**L'OUVERTURE DE LA REUNION SPECIALE DU BUREAU  
DE LA CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE DES  
MINISTRES DE LA FONCTION PUBLIQUE**

**Bujumbura, Burundi  
23 février 2012**

Après les ateliers des groupes thématiques sur la Reconstruction et le Développement Post-conflit des Administrations publiques africaines, le Programme continental de reconnaissance et de promotion de l'innovation dans le Service Public et la Journée africaine du Service public qui ont réuni ces deux derniers jours les experts de nos Etats membres et de notre organisation continentale, nous voici maintenant rassemblés ici au Burundi, pour la réunion spéciale du Bureau de la Conférence.

Je voudrais exprimer tout le plaisir qui est le nôtre de nous retrouver une fois de plus dans ce beau pays. Nous avons toujours perçu la tenue régulière des réunions de notre organisation continentale ici comme le témoignage de l'engagement des autorités burundaises à apporter leur contribution à la réalisation de la vision d'intégration et d'unité de notre continent-mère. Je voudrais donc redire, au nom de la Commission, toute notre gratitude au Gouvernement et au Peuple burundais pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qu'ils nous accordent encore à cette occasion ainsi que pour toutes les facilités mises à notre disposition.

Qu'il me soit permis également d'exprimer l'appréciation de la Commission de l'Union Africaine aux différents Etats membres représentés ici, pour leur attachement au processus de la Conférence, singulièrement à la composante « Service Public et Administration » de notre Programme continental de Gouvernance.

Cette réunion spéciale du Bureau se déroule à un moment particulier où les organes délibérants de l'Union viennent de souligner, une fois de plus, l'intérêt qu'ils ont toujours porté au développement des activités sectorielles comme maillons essentiels de la chaîne d'intégration du continent. L'adoption, par la dernière session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, de la décision sur l'appellation des conférences ministérielles africaines est particulièrement révélatrice à bien des égards. Cette décision demande en effet l'harmonisation de l'appellation de toutes les conférences ministérielles africaines. En conséquence, notre Conférence ne devra plus s'appeler Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, mais plutôt Conférence de l'Union Africaine des Ministres de la Fonction Publique. Quelque formelle qu'elle puisse paraître, la décision ne manque pas de signification. Car en définitive, au-delà de l'attention qu'elle porte aux missions sectorielles, elle contribue à les rapprocher davantage dans une volonté et une dynamique d'intégration.

Je voudrais également me réjouir de l'adoption, par la 20<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil Exécutif de la décision sur le rapport de la Conférence de l'Union Africaine des Ministres de la Fonction Publique qui demande à la Commission d'accélérer l'opérationnalisation du Secrétariat de la Conférence au sein de ses structures (Cf. EX. CL. / Dec 575 (XX) ). Après avoir déjà appelé en juillet 2010 à l'établissement du Secrétariat au sein des structures de la Commission (Cf. EX. CL. / Dec 561 (XVII) ), c'est maintenant à l'accélération de son opérationnalisation dans ces structures que le Conseil Exécutif invite la Commission. C'est dire combien cet organe tient à réaffirmer le rôle de coordination et d'animation qui doit entre autres être celui de la Commission.

S'agissant de l'opérationnalisation du Secrétariat, j'aimerais vous informer que la Commission a pris les dispositions nécessaires pour la rendre effective avant le

prochain Sommet de l'Union Africaine au cours duquel elle devra faire rapport aux organes délibérants de l'Union sur l'état de la mise en œuvre de la Décision de la dernière session du Conseil Exécutif. Des consultations se sont tenues récemment à Nairobi entre la Commission et la Présidence de la Conférence pour examiner les voies et moyens d'assurer dans les meilleures conditions possibles le transfert du Secrétariat de Nairobi au siège de l'Union africaine à Addis Abéba.

Le moment de cette réunion est aussi particulier parce qu'elle se déroule un an après l'adoption de la Charte Africaine sur les Valeurs et les Principes du Service public et de l'Administration et du Cadre d'Opérationnalisation de la Stratégie à Long Terme du Programme africain de Gouvernance et d'Administration publique. C'est l'heure d'un premier bilan, fût-il précoce car l'adoption de ces deux instruments annonçait le passage du domaine de la conceptualisation à celui de l'action engagée et porteuse de résultats. C'est en effet à l'aune de ceux-ci que sera jugée notre Conférence ; c'est à la lumière des résultats que notre Conférence gagnera la place qui sera la sienne dans le concert africain. Il est vrai que, portés par nos présidences respectives et grâce à votre engagement à tous, nous avons déjà obtenu des résultats significatifs. Il demeure qu'il nous faut les consolider pour que le quotidien de nos populations, servi par une action publique efficace, en soit ressenti.

Permettez-moi d'exprimer ma satisfaction de constater qu'à l'instar du groupe thématique sur la reconstruction et le développement post-conflit, la plupart des autres groupes thématiques ont déjà adopté leur plan d'action ou feuille de route. Le fait que notre attention au cours de cette réunion sera aussi portée sur les plans d'action, feuilles de route et structures d'opérationnalisation est le signe que le défi du temps dans lequel nous sommes entrés a été bien identifié ou perçu par les uns et les autres et que nous sommes prêts à le relever ensemble.

Seule l'action inspirée par les valeurs et les principes partagés peut garantir un succès durable et transformer significativement le fonctionnement de nos administrations publiques et la vie de nos peuples. Pour nous, les valeurs et les principes de toute action dans le domaine du service public sont contenus dans la Charte. C'est pourquoi, je me permets de rappeler son importance et la nécessité de poursuivre l'effort de sa signature et de sa ratification, en vue de son entrée en vigueur rapide. Pour l'information des uns et des autres, j'aimerais porter à votre connaissance qu'à ce jour, dix sept (17) Etats membres de l'Union Africaine, à savoir le Burundi, le Congo, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Mozambique, la Namibie, le Nigeria, la Zambie, le Sahara Occidental, le Sénégal, le Togo, Maurice, la Guinée, le Bénin, l'Angola et la Guinée-Bissau ont déjà procédé à la signature de la Charte. Trois (3) d'entre eux, à savoir le Kenya, la Namibie et Maurice, l'ont déjà formellement ratifié ; et un quatrième Etat, le Congo, est dans la phase finale de son processus de ratification.

Je voudrais, ce faisant rappeler les termes de la Décision du dernier Sommet de l'Union Africaine sur l'état des signatures et ratifications des traités de l'OUA/UA adoptée en janvier 2012, par laquelle le Conseil Exécutif de l'Union Africaine réitère son appel aux Etats membres pour qu'ils accordent la priorité et accélèrent la signature et la ratification des instruments juridiques relatifs aux valeurs partagées. Ce, sans doute, en raison de la proclamation par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Année 2012 comme Année des Valeurs partagées.

En plus de cet appel, le Conseil Exécutif a demandé aux Etats membres de porter une attention particulière à la ratification d'un certain nombre d'instruments juridiques, dont la Charte africaine sur les Valeurs et les Principes du Service Public et de l'Administration (Cf. EX.CL/Dec.685 (XX)). L'entrée en vigueur de la Charte traduira notre détermination commune à vivre les valeurs que les Etats membres de l'Union Africaine partagent entre eux.

En vue de maintenir l'élan que traduit le nombre louable actuel des signatures et de ratifications de la Charte en cette Année des Valeurs partagées, la Commission a l'intention de mener quelques actions de grande envergure pour lesquelles elle demande l'appui de ses partenaires qui avaient exprimé leur volonté de l'accompagner dans cet effort en mai dernier au cours de la 7<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de la Fonction publique, et dont deux au moins sont représentés ici, à savoir le PNUD et ACBF. A cet effet, elle se propose d'organiser d'ici au mois de septembre 2012, une réunion spéciale des Ministres des pays ayant signé et ratifié la Charte et une réunion avec le Parlement Panafricain sur la Charte.

La Commission se fera nécessairement le devoir d'accompagner les Etats membres en leur apportant un appui et en coordonnant leur action en vue de l'intégration continentale. Conformément à la décision adoptée par le Conseil Exécutif à Kampala en juillet 2010 lui demandant de jouer un rôle institutionnel plus dynamique dans la mise en œuvre du Programme continental de Gouvernance (Cf. EX.CL/Dec.561(XVII)), la Commission aimerait accompagner davantage les Etats membres qui ont engagé des processus de réforme de leurs administrations publiques en s'assurant que celles-ci sont alignées sur la Charte et la Stratégie à Long Terme. Ce sera là l'une des tâches dévolue au Secrétariat de la Conférence ministérielle au sein de la Commission dont nous avons déjà lancé le processus d'opérationnalisation.

L'accompagnement des Etats par la Commission s'étendra aux pays post-conflit. Disposant d'un Cadre d'action ou d'une Politique de Reconstruction et de Développement Post-Conflit et de Bureaux de terrain dans les pays post-conflit depuis quelquefois de longues années, la Commission n'avait jusque là pas mis en œuvre la dimension gouvernance de ce cadre. Le Plan d'Action du groupe thématique reconstruction et développement post-conflit qui sera soumis à la considération du Bureau pour adoption constitue à nos yeux un important jalon et un bon point de départ pour faire prendre en compte cette dimension par nos bureaux de terrain. L'administration publique est un facteur essentiel du développement et de la réconciliation. Sans reconstruction des administrations publiques, tous les efforts de reconstruction, de réconciliation et de développement au lendemain des conflits demeureront vaines. Saisissons donc la finalisation du plan d'action de la reconstruction post conflit des administrations publiques africaines pour apporter l'espoir là où les conflits armés l'avaient fait disparaître.

Permettez-moi de conclure en souhaitant que cette réunion du Bureau, à travers les décisions qu'elle adoptera, inscrive durablement le travail de notre Conférence dans l'ordre de l'action transformatrice recherchant des résultats significatifs et concrets. Je souhaite pleins succès à nos travaux. Que Dieu nous bénisse ! Et que l'Afrique vive debout, unie, solidaire, fière et partage plus que jamais, en cette Année des

Valeurs partagées, avec le reste du monde dans le concert des nations, la profondeur et la force de ses valeurs inspirées de ses traditions séculaires et secrétées au travers de son histoire moderne.

Je vous remercie.